



# MON ORDRE et MOI

La lettre de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

# 20

20 ANS D'ENGAGEMENT  
POUR LA KINÉSITHÉRAPIE  
ET LES PATIENTS

MEILLEURS VŒUX !

20 ans de l'Ordre 2026

Ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes

Chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs,

Avant de tourner la page de 2025, il nous faut revenir sur ses éléments marquants. Nous avons terminé l'année dans l'incertitude, sans budget pour notre pays. Ceci n'est pas anecdotique et démontre à quel point, dans un pays si politiquement instable, proposer des réformes structurelles est bien difficile.

Pourtant, la fin de l'année a vu la multiplication de textes publiés consacrant d'importantes évolutions pour les infirmiers, pharmaciens et sages-femmes, et de fortes revalorisations pour les médecins. Tout cela va dans le bon sens.

Pour la kinésithérapie, à part un texte purement cosmétique, de pure forme, relatif à la formation initiale, et bien sûr les décrets relatifs à la certification périodique, rien. Nous ne pouvons nier la situation inquiétante de notre profession.

Dans le même temps, les médecins débutent une grève dure menée par l'ensemble de leurs syndicats coalisés, alors même qu'ils ont obtenu des revalorisations subséquentes. Ils nous montrent que seule l'unité est de nature à faire entendre sa voix.

C'est dans cet esprit d'unité que les étudiants, des représentants des libéraux, des salariés, des universitaires, des directeurs d'instituts de formation, du Conseil national professionnel, des sociétés savantes et de nos confrères déficients visuels travaillent ensemble à un projet commun à toute la profession, qui aboutira cette année sous forme de Livre Blanc, et sera présenté aux membres du gouvernement ainsi qu'aux parlementaires. Chacun apporte sa contribution sans esprit partisan et dans l'unité car 2026 doit s'inscrire dans une action résolue, après 20 ans d'engagement ordinal pour la kinésithérapie et les patients.

Ces travaux prospectifs ne masquent pas les difficultés réelles que vous rencontrez. Lors des réunions publiques pendant lesquelles nous pouvons dialoguer, vous êtes nombreux à me parler de votre situation financière très difficile, vous conduisant à multiplier les actes pour faire face aux charges toujours plus lourdes. Les évolutions que nous promouvons, comme l'accès direct, semblent dérisoires à beaucoup tant cela vous paraît éloigné de votre réalité. Si nous comprenons cette situation, il nous paraît néanmoins indispensable, tout en soutenant les demandes financières des syndicats, en charge des tarifs, de valoriser notre profession en modernisant son exercice pour rendre les soins de kinésithérapie plus faciles d'accès. Les chiffres de la CNAM en notre possession montrent que de nombreux patients porteurs de pathologies nécessitant le recours à la kinésithérapie ne bénéficient pas de ces soins essentiels pour eux.

Nous percevons la lassitude, parfois la colère, ainsi que l'inquiétude qui vous gagnent. Dans ces circonstances, répondre aux besoins de santé publique relève d'un véritable défi. C'est ainsi que nous constatons que vous êtes de plus en plus nombreux à modifier votre exercice en diversifiant vos pratiques et notamment en consacrant une partie de vos journées non pas aux soins de kinésithérapie mais à des activités complémentaires. Lorsque ce choix est dicté par des difficultés économiques, ce n'est plus un choix, et nos patients en pâtissent in fine.

Nous rappelons quotidiennement aux pouvoirs publics les risques liés à la faible reconnaissance de nos compétences, insuffisamment mises à contribution dans les politiques de santé, ainsi que l'urgence d'une vision prospective adaptée à notre démographie et aux besoins de la population, et la nécessité de signaux de confiance envoyés à la profession. Nous insistons également sur le rôle majeur que les kinésithérapeutes ont à jouer dans la santé de nos concitoyens et les nombreuses propositions de l'Ordre ne générant aucune dépense et permettant d'améliorer l'accès aux soins.

Sachez que le Conseil national poursuit également ses actions pour soutenir les professionnels victimes de violences, quelles qu'elles soient, en menant des travaux spécifiques destinés à prévenir de tels comportements inacceptables, et à accompagner les victimes.

2026 sera également l'année de la mise en place de l'obligation de certification périodique. Véritable garantie de sécurité pour nos patients, elle permettra une mise à jour des connaissances et des compétences. L'Ordre, chargé de son contrôle, et si vous le souhaitez, de votre accompagnement, sera à vos côtés et vous informera régulièrement des modalités d'application de cette nouvelle obligation pour les professions de santé dotées d'un ordre.

Pour conclure, je voudrais que ce premier message de l'année exprime avant tout un remerciement sincère et une confiance affirmée. Chaque jour, vous faites vivre notre profession par votre présence auprès des patients, par l'attention que vous leur accordez et par l'exigence de vos pratiques. Vous savez que votre Ordre, par l'intermédiaire des conseils départementaux, est totalement disponible pour répondre à vos questions sur votre exercice et l'application de la déontologie, parfois complexe. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux.

Au nom du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026, pour vous et vos proches.

Qu'elle soit synonyme d'accomplissement et de satisfaction pour chacun d'entre vous.

Je vous prie de recevoir, chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs, mes salutations fraternelles.

Pascale MATHIEU

Présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

